



## inaptitude + licenciement + grossesse

Par **chtidelf**, le **23/10/2012** à **11:19**

bonjour, suite à plusieurs arrêt maladie pour dépression réactionnelle au travail, le médecin du travail m' a déclarée inapte temporaire, la semaine prochaine j'ai un 2e rdv qui devrait confirmer l'inaptitude définitif sans possibilité de reclassement, donc normalement mon employeur devrait me licencier dans le mois, entre temps je suis tombée enceinte, je n'ai pas encore prévenu mon employeur, donc peut-il me licencier ?  
je précise que je n'ai pas l'intention d'envoyer une lettre avec AR annonçant ma grossesse à mon employeur suite au licenciement pour l'annuler.

Par **P.M.**, le **23/10/2012** à **12:18**

Bonjour,  
Même si le Médecin du Travail vous déclare inapte définitivement sans possibilité de reclassement, cela n'exonère pas l'employeur de devoir faire tous les efforts dans ce but...  
Si l'employeur, n'y parvenant pas, décide de vous licencier alors qu'il ne sait pas que vous êtes enceinte, je ne vois pas ce qui l'en empêcherait...